





---

**Modification No. 008 de DDP NRCan-5000072188** - Cette modification est préparée pour :

- Répondre à une question.

**QUESTION NO. 1 :**

C4 stipule ce qui suit : « La proposition du soumissionnaire DEVRAIT inclure l'établissement de la portée initiale des tendances en matière d'investissement dans les minéraux critiques et des chaînes d'approvisionnement associées sur lesquelles le projet global et le rapport définitif se fonderont.

La détermination initiale doit fournir un motif initial expliquant pourquoi les minéraux critiques et les chaînes d'approvisionnement associées en question ont été mis en avant et leurs liens avec les avantages stratégiques du Canada. »

Selon cette exigence, est-ce que cela implique que l'étude devrait porter sur un sous-ensemble spécifique de minéraux de la liste de minéraux critiques du Canada? Dans l'affirmative, s'attendrait-on, d'après l'exigence 4, à ce que soient proposés ce sous-ensemble et une justification? Est-ce que RNCan a un nombre spécifique de minéraux en vue? Les minéraux critiques mentionnés dans cette portée (lithium, graphite, nickel, cobalt, cuivre et des éléments des terres rares, vanadium, gallium, titane, scandium, magnésium, indium, manganèse, tellure, zinc, niobium et germanium) devraient-ils être compris dans cet ensemble?

**RÉPONSE NO. 1 :**

Comme indiqué à la section 1.2.1 de la DDP, l'on s'attend à ce que l'entrepreneur de la présente étude effectue une analyse approfondie de tous les minéraux énumérés sur la Liste des minéraux critiques du Canada, plutôt qu'un sous-ensemble, **pour le produit final**. Les minéraux critiques mis en évidence dans la DDP ne sont que quelques exemples figurant sur la Liste des minéraux critiques du Canada.

Il n'est pas nécessaire que la **proposition de l'entrepreneur** comprenne une analyse de chaque minéral critique figurant sur la Liste des minéraux critiques du Canada; cependant, il devrait être spécifié que ce dernier sélectionne quelques minéraux critiques clés et en établit la portée initiale pour illustrer sa capacité analytique. En outre, l'entrepreneur doit fournir une justification de la sélection des minéraux critiques dans sa demande de proposition, ainsi qu'une explication de la manière dont ces minéraux critiques s'harmonisent avec les avantages stratégiques du Canada.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**